

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 6 MAI 2019 - 20H30

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de Vincent BERTRAND, Sylvie MAURIN excusés. Le Maire remercie les présents et ouvre la séance. Il propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour au sujet de la convention concordante à signer avec la Communauté de Communes pour complément de travaux de voirie FDAC 2019, les conseillers acceptent

Ordre du Jour :

- o Délibération / Schéma Défense Extérieure contre l'Incendie
- o Délibération / Convention Assistance retraite avec le Centre de Gestion prorogation d'un an
- o Travaux en cours
- o Elections Européennes - Tours de garde
- o Journée communale
- o Questions diverses

0 - Délibération / Convention concordante avec la CCBDP pour complément travaux voirie FDAC 2019 :

Le Maire explique que l'enveloppe attribuée à la commune pour réaliser le programme de voirie 2019 va être dépassée. Cela en raison de l'ajout de la réhabilitation des voiries de la ZA très endommagées par les travaux de construction du siège du PNR. Le montant des travaux sera pris en charge par le PNR dans le cadre de l'aménagement autour du bâtiment. Les conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer la convention.

1 - Délibération / Schéma Défense Extérieure contre l'Incendie

Le Maire explique que le Schéma de Défense Extérieur contre l'Incendie rendu obligatoire par la législation peut être financé seulement dans le cas où il est complémentaire au Schéma Directeur de l'Eau Potable. Ce dernier est en cours de finalisation et ce serait le moment d'y ajouter le Schéma DECI à moindre coût. Il présente un devis du bureau d'étude Naldéo d'un montant de 7200€ HT et invite les conseillers à délibérer. A l'unanimité, les conseillers acceptent l'opportunité de faire réaliser le Schéma DECI par Naldéo pour un montant HT de 7200€ subventionné à 80% par le Département.

2 - Délibération / Convention Assistance retraite avec le Centre de Gestion - prorogation d'un an :

La commune dispose d'une convention avec le centre de gestion pour la gestion des dossiers retraite des agents. Cette convention est arrivée à terme fin 2018, le centre de gestion propose de la proroger pour 2019. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et autorise le maire à la signer.

3 - Travaux en cours :

Cimetière : une rencontre avec le maître d'œuvre et l'entreprise chargée des travaux doit avoir lieu pour définir la réalisation de la clôture

Urbanisme PLU : une réunion avec les services de l'Etat DDT, l'urbaniste et le bureau d'étude a eu lieu en mairie. Une nouvelle rencontre est programmée début juin pour définir les zones de risques.

Schéma Directeur Assainissement - Enquête publique : l'enquête s'est terminée lundi 29 avril 2019. Le Commissaire a signalé qu'une seule observation a été faite et qu'il préparera son rapport en fonction des remarques.

4 - Elections européennes - tours de garde :

Les élections sont fixées au dimanche 26 mai de 8 h à 18 h

Les tours de garde sont fixés comme suit :

8h - 10h	Sylvie MAURIN	Jennifer MOURRE
10h - 12h	Marc BOMPARD	Stéphane CLOSSE
12h - 14h	Philippe BRUN	Olivier BRUN
14h - 16h	Philippe MARTIN	Vincent BERTRAND
16h - 18h	Jérôme FELIX	Laurent DROUET

5 - Journée communale :

Elle a été fixée au mercredi 8 mai à partir de 8 h. Elle est maintenue même en cas de faible pluie.

6 - Questions diverses :

Contentieux : Mr Rabaux a fait déposer une assignation à comparaître . La commune est convoquée à une audience du TGI de Meaux courant mai. L'avocat qui avait suivi les affaires précédentes a été missionné et présentera un mémoire en défense pour la commune.

Occupation domaine public : Olivier BORDOY, dans le cadre de l'ouverture du bar à tartine La Forge, demande l'autorisation d'utiliser le domaine public (trottoir) pour y installer une terrasse (tables chaises) un plan précis lui sera demandé pour établir l'arrêté d'autorisation.

Diffusion film « Les Baronnie Provençales » : Le metteur en scène propose de projeter, à Sahune, le jeudi 25 juillet, le film qu'il a tourné sur les baronnies provençales au prix de 350€. Les Conseillers acceptent que la commune prenne en charge le coût de la diffusion.

Débroussaillage : les services de la DDT rappellent par courrier, aux communes, les obligations des propriétaires quant au débroussaillage près des habitations.

La séance est levée à 22 H 30